



Mise à jour: 26/01/2011 15:38

## La main tendue

Le 26 janvier 2011



L'affaire du kirpan à l'Assemblée nationale fait jaser depuis une semaine. On y entend l'écho de la crise des accommodements raisonnables.

Mais un événement encore plus intéressant a eu lieu lors de la consultation parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 94, visant à encadrer le port du voile intégral, alors que l'Assemblée nationale recevait le Centre culturel islamique de Québec (CCIQ).

Parlez-en à Benoît Charette, le député péquiste de Deux-Montagnes. Pour ce que j'en sais, Charette est un homme courtois qui tend la main aux gens qu'il rencontre, et dans le cas qui nous intéresse, à la représentante du CCIQ.



Mathieu Bock-Côté Photo: 24 Heures

Toutefois, cette dernière a carrément refusé de lui serrer la main. Pour des raisons religieuses, évidemment.

La suite est encore plus intéressante.

Dans la présentation de son mémoire intitulé Plaidoyer contre une législation injustifiable et potentiellement discriminatoire, la représentante du CCIQ a accusé le Québec de ne pas faire assez pour intégrer les immigrants. Le Québec pratiquerait la « discrimination systémique à l'embauche », il se rendrait coupable d'exclusion, de racisme.

Ce discours victimaire, nous y sommes habitués.

Mais au terme de la séance, Benoît Charette a posé une question embarrassante.

Après avoir rappelé avec tact à la représentante du CCIQ qu'elle avait refusé de lui serrer la main, il lui a demandé si le fait que certaines communautés culturelles refusent ainsi les mœurs de la société d'accueil ne contribuait pas au moins partiellement à leurs problèmes d'intégration.

La représentante du CCIQ a patiné un peu. Le cœur de sa réponse était toutefois sans ambiguïté : le député Charette aurait dû être au courant des rapports entre les sexes commandés par la religion musulmane (et de la conception particulièrement rigoriste qu'on semble s'en faire au CCIQ).

Je résume : selon elle, c'est à la société d'accueil de transformer sa culture pour accueillir « l'autre ». En gros, ce serait désormais à la société d'accueil de s'intégrer à ses immigrants, plus l'inverse. Dans la langue de bois multiculturaliste, on appelle cela « l'ouverture à l'autre ».

L'anecdote est révélatrice.

Voilà un exemple de « l'inversion du devoir d'intégration » qu'on nous impose au nom de la diversité. La culture québécoise doit s'effacer devant ceux qui ne veulent pas s'y intégrer. Si elle ne le fait pas, on l'accusera de discrimination.

Évidemment, c'est une absurde inversion du bon sens.

Il y a des proverbes qui se perdent. En voilà un à réapprendre : « À Rome, fais comme les Romains. »

Copyright © 1995-2008 Canoë inc. Tous droits réservés